



**VILLE D'HYÈRES**  
LES PALMIERS

## **Mercredis Journées Maternelles**

### **LES MOUETTES**

**Enfants nés en 2014-2015-2016 (de la Petite section à la Grande section)**

#### **LIEU**

L'accueil périscolaire est situé au sein de l'école maternelle des Mouettes, dans le quartier du Golf Hôtel, rue Guy Couffe

#### **EFFECTIF**

50 enfants

#### **INSCRIPTION ET HORAIRES**

Inscription à la journée, déjeuner et goûter compris.

L'accueil périscolaire fonctionne de 7H30 à 18H15

#### **ACCUEIL**

Les enfants sont pris en charge :

- sur l'accueil périscolaire des MOUETTES : 7H30 - 9H00 / 17H00 – 18H15

#### **ENCADREMENT**

1 directeur, 1 animateur pour 12 enfants. L'équipe d'animation est composée de personnels permanents, diplômés par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

#### **ACTIVITES PROPOSÉES**

L'accueil périscolaire axera ses projets sur des activités manuelles, des jeux de coopérations, des jeux d'éveils et des ateliers de psychomotricité...

## INFORMATIONS

Durant l'accueil périscolaire l'enfant doit être muni d'affaires marquées à son nom, avoir une tenue adaptée à ses activités ainsi que des vêtements de rechange et une paire de basket.

## SANTÉ

**Si l'enfant est en Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : les familles devront fournir le premier jour sur l'accueil de loisirs une trousse avec le traitement de l'enfant, en ayant pris soin de vérifier la date de validité des médicaments.**

## TARIFS

### Maternels :

1% du quotient familial par enfant et par journée (avec un minimum de 3€ par enfant et par journée pour un quotient familial compris entre 0 et 300€).

## LE PAIEMENT

L'inscription de chaque famille donne lieu à l'ouverture d'un compte familial.

Une facture est expédiée au titulaire du compte entre le 5 et le 10 chaque mois, elle précise le montant des réservations faites, les consommations du mois précédent et le montant à régler.

## TOUTE RÉSERVATION NON ANNULÉE SERA FACTURÉE

### Extrait du Règlement Intérieur Général.

L'inscription pourra être modifiée ou résiliée. Les formalités sont à accomplir auprès du Guichet Famille à J-5.

Un ou plusieurs mercredis peuvent être annulés par mail au [guichet.famille@mairie-hyeres.com](mailto:guichet.famille@mairie-hyeres.com) ou par le kiosque [guichetfamille.hyeres.fr](http://guichetfamille.hyeres.fr) ou par courrier, remis au Guichet Famille dans les délais impartis (la date du mail *ou la date de remise au Guichet Famille servira de date de référence*)

## Guichet Unique

Mairie d'Hyères. 12, av Joseph Clotis

04.94.00.79.68 – 04.94.00.79.27

Du lundi au vendredi Du lundi au vendredi ( fermé le jeudi de 8H30 à 13H30)

Hors vacances scolaires : 8h30-17h

Vacances scolaires : 8h30-12h et 13h30-17h

Plateforme télé-service : [guichetfamille.hyeres.fr](http://guichetfamille.hyeres.fr)

**Mail : [guichet.famille@mairie-hyeres.com](mailto:guichet.famille@mairie-hyeres.com)**